

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 10 (1937)  
**Heft:** 11

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

Station d'essais procéda de la manière suivante : On se procura un nombre considérable de moules de différentes formes, en prenant les plus fréquemment employés dans la pratique. Plusieurs gâteaux absolument identiques de composition furent cuits dans chacun de ces moules. Au moyen du calcul de la valeur moyenne basée sur les essais séparés, pour chaque moule, l'on arriva à fixer pour ceux-ci le temps et la quantité de gaz nécessaires pour arriver à un bon résultat. Des résultats ainsi obtenus pour chaque moule, l'on peut calculer la valeur moyenne de chacun d'eux.

Le moule avec lequel il n'est pas possible de cuire au four dans les conditions ainsi fixées quant à la quantité de gaz et à la durée reste au-dessous de la moyenne et ne répond donc pas aux exigences posées. Cette méthode d'essai, comme celles mentionnées plus haut, a fait ses preuves dans la pratique.

Ces quelques exemples montrent que des résultats d'essais sur lesquels on peut se baser ne peuvent être obtenus que par des examens méthodiques où la science et la pratique marchent de pair.

(Hauswirtschaft in Wissenschaft und Praxis, Leipzig.)

Si vous voulez vous renseigner sur le



écrivez-nous à Zürich, Nuschelerstr. 30

## In PACHE & fils

Succ. de PACHE et RUCHONNET

**COMBUSTIBLES BOIS MAZOUT**  
aux meilleures conditions

Boulevard de Grancy, 15 — LAUSANNE  
Téléphones 22.907 et 22.908

## KATALYT

PEINTURE ANTI-ROUILLE  
POUR CONSTRUCTIONS  
EN FER ET ACIER

**Fabricants :**  
**Bopp & Schreier, Meilen (Zch)**

Représentants pour la Suisse romande :  
Lighter S.A., tél. 22.278, r. du Midi 2, Lausanne

## Bibliographie.

« Le Service de Maison en Suisse », par M. R. Graf. Edition du Cartel romand d'hygiène sociale, Lausanne.

La brochure due à M. R. Graf, juge prud'homme à Genève, « Le Service de Maison en Suisse romande », est appelée à rendre de grands services tant aux maîtresses de maison qu'à leurs employées. En effet, les unes et les autres sont peu familiarisées avec les dispositions légales réglementant leurs relations réciproques et leur embarras, souvent fort grand lorsqu'il s'agit de congé à donner, de salaire à payer en cas de maladie, de renvoi abrupt, etc.

Dans une forme claire et facilement compréhensible à qui n'a pas l'habitude des textes de lois, l'auteur expose et commente les articles des lois fédérales et cantonales et la jurisprudence se rapportant aux différents points du contrat de travail dans le service de maison : heures de travail et de loisirs, vacances, repos, maladie, accidents, délai de congé, etc. Des chapitres spéciaux sont consacrés à l'engagement de l'employée, aux assurances sociales (maladie, accidents, chômage, vieillesse). Un index, judicieusement combiné, permet de trouver avec une grande facilité le renseignement désiré.

Chaque maîtresse de maison occupant une employée, chaque employée de maison devrait posséder cette brochure, dont la lecture évitera bien des discussions ou des réclamations mal fondées.

## Concours d'idées.

Voir annonce Commune des Planches-Montreux.

## Coopérative d'habitation, Lausanne.

Appartements à louer tout de suite ou pour date à convenir :

**Groupe de Prélaz :** 4 pièces, rez et 2<sup>me</sup> étage, jardin, 85 fr. et 90 fr. par mois. Appartement de 4 chambres, service général de chauffage et eau chaude, rez, avec jardin, de suite ou à convenir, 1392 fr. tout compris. S'adr. à M. Paris, av. de Morges 79.

**Groupe du Pré-d'Ouchy :** 3 pièces, 2<sup>me</sup> étage, 101 fr., chauffage compris ; 2 pièces, rez, 75 fr., chauffage compris. Adresse : Mme Destraz, Harpe 31.

**Groupe de Cour :** Encore quelques logements de 3 pièces, 85 fr. à 90 fr., chauffage compris. (Eventuellement 2 pièces de 63 fr. 75 à 69 fr. 40 par mois. Adresse : M. Pavid, avenue de Cour 64 (de préférence le soir).

**Groupe des Fleurettes :** 3 pièces, rez, jardin, chauffage central d'appartement, frigo, 92 fr. par mois. 4 pièces, bouilleur, chauffage central d'app., frigo, 107 fr. par mois (possibilité de rendre indépendante une des chambres). Adresse : M. Papa, Mont-Tendre 5.

**Groupe de Montolivet :** 3 pièces, chauffage général et service d'eau chaude compris, 117 fr. 50 par mois. (2 pièces, 89 fr.). 4 pièces, tout compris, 130 fr. par mois. 3<sup>me</sup> étage, 3 pièces, tout compris, 115 fr. (2 pièces, tout compris, 87 fr. 50). 3 pièces, chauffage d'appartement 95 fr. (2 pièces, 71 fr. 25). 3 pièces, chauffage général compris, 107 fr. 50 (2 pièces, 82 fr. 50), 5 pièces, chauffage général compris, 132 fr. 50 par mois. Maison familiale, 4 chambres, jardin. Chauffage central local. Pour le 24 décembre, ou date à convenir, 1440 fr.

**Groupe de Fontenay :** 2 pièces, chauffage et eau chaude compris, 110 fr. par mois. Adresse : MM. Jaton ou Limat, Fontenay, 14.

## COMMUNE DES PLANCHES-MONTREUX

**CONCOURS D'IDÉES** de génie civil et d'urbanisme relatif à la suppression du passage à niveau des C.F.F. à Territet et aménagement des abords, ouvert entre les personnes de l'art établies en Suisse et celles de nationalité suisse résidant à l'étranger.

● Les intéressés peuvent se procurer les documents nécessaires contre dépôt de fr. 20.- à la Direction des travaux, Hôtel de Ville des Planches-Montreux, dès le 20 septembre 1937. Cette somme sera restituée aux participants au concours en cas de remise d'un projet suffisant.

Délai pour le dépôt des projets : 15 décembre 1937.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DES PLANCHES-MONTREUX : Le syndic : Robert MARON Le secrétaire : Louis PACHE